

**Utilisation de photos de votre enfant par l'association  
" les petits pas dans les grands" / Studio de Danse la Mure**

Nous utilisons, dans le cadre de notre travail des photos, et vidéos, des enfants , dont le vôtre :

- pour des journaux
- pour le site Internet
- dans différentes publications

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation.

L'article 9 du Code Civil stipule:

“Chacun a droit au respect de sa vie privée.”

“...Toute personne peut interdire la reproduction de ses traits...”

“...C'est à celui qui reproduit l'image d'apporter la preuve de l'autorisation...”

S'agissant de mineurs, ce droit à l'image, mais aussi de façon plus générale, au respect de sa personne, est d'application stricte.

**En conséquence, aucune photo d'élèves reconnaissables ne pourra être publiée sur le Web, dans la presse ou tout autre moyen de communication sans une autorisation écrite des parents (ou tuteurs, responsables,...)**

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir remplir le bas de cette feuille, afin que nous sachions quelle est votre position sur la question.

(veuillez recopier la phrase suivante : Je soussigné...)

"....."

Madame, Monsieur \_\_\_\_\_

O autorise(nt) les membres de l'association "les petits pas dans les grands" / Studio de Danse la Mure

à utiliser dans le cadre d'un journal , site Internet, publications diverses des photos de mon enfant \_\_\_\_\_ prises au cours des activités .

O refuse(nt) que l'association "les petits pas dans les grands" / ou Studio de Danse la Mure utilise des photos de mon enfant.

fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

signature des parents